

COMMUNE DE BERGHOLTZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GALLIATH, Maire

Présents : : Claudine GEMSA 1^{ière} adjointe, Jacky FRETZ 2^{ème} adjoint, Lucie BOYELLE 3^{ème} adjointe

Thierry MARTY, Gabrielle CAMBRON, Nathalie CORTI, Philippe SCHALLER, Marc BURRER, Nathalie MARCHAL, Hervé CLOR, Audrey SCHMITT,

Absents excusés : Patrick LINCKER, qui a donné procuration à Jean-Luc GALLIATH, Yves DEIBER, qui a donné procuration à Claudine GEMSA, Julie JACOBOWSKY qui a donné procuration à Nathalie CORTI.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023**
- 2. Chasse : agrément des candidats à la troisième adjudication**
- 3. Compte-rendu des délégations consenties au Maire**
- 4. Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 en saluant les conseillers régulièrement convoqués le 16 janvier 2024

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Thierry MARTY, conseiller municipal, comme secrétaire de séance assisté de Madame Stéphanie BAUCHET, secrétaire générale, comme secrétaire auxiliaire.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 a été adressé aux Conseillers Municipaux.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité (dont trois procurations).

Le Maire :
Jean-Luc GALLIATH



Le secrétaire de séance :
Thierry MARTY



POINT 2 – Chasse : Agrément des candidats à l'adjudication

La deuxième adjudication du 22 décembre 2023 ayant été infructueuse, une troisième adjudication a été fixée au 25 janvier 2024.

L'association de chasse Bergholtz Orschwihr a décidé de se désister et de ne plus participer à l'adjudication.

Deux dossiers de candidatures ont été déposés et sont complètes

- Monsieur Patrick HUG de Kingersheim.
- Monsieur Stephan TÖNGI de Muttentz en Suisse avec Monsieur Antoine RAUSEO de Buhl.

La commission communale consultative de la chasse, réunie le 19 janvier 2024, consultée pour avis, a émis un avis favorable à ces candidatures et a agréé les candidatures de Monsieur Patrick HUG et de Messieurs Stephan TÖNGI et Antoine RAUSEO.

Conformément au cahier des charges relatif à la chasse et notamment son article 13.2, cette demande requiert l'avis favorable du conseil municipal.

En séance non publique, le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité (dont trois procurations) :

- ✓ décide d'agréer les candidatures de Monsieur Patrick HUG et de Messieurs Stephan TÖNGI et Antoine RAUSEO
- ✓ habilite le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POINT 3– Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 11 juin 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

◆ Droit de préemption urbain (DPU)

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

adresse	section parcelle
11 rue Bixneu	section 1 p n°26
Rue des deux Châteaux	section 4 p n°122/3, 123/3, 124/3
7B rue René Flory	section 10 p n°208/1

◆ Indemnité de sinistre

- Remplacement de la vitre à l'école élémentaire suite à bris de glace. Facture 442,68 € - remboursement assurance 442,68€.

Le Maire :
Jean-Luc GALLIATH



Le secrétaire de séance :
Thierry MARTY



◆ Concession cimetièrre

N° de tombe	Nouvelle renouvellement	ou	Date de la concession
298	Nouvelle		15 décembre 2023 au 14 décembre 2053

POINT 4- Divers**A- Permis**

Monsieur le Maire présente les dossiers de permis de construire pour lesquels a été émis un avis, à savoir :

➤ Déclaration préalable :

Audrey LENORMAND, 33, rue Vauban : changement fenêtres portes entrée et garage

JUNG géomètre, 11 rue Bixneu : division parcellaire

Jean-Pierre EHRBURGER, 14 rue des Vosges : pose d'un vélux

B. Informations diverses

➤ Mme BOYELLE explique qu'une administrée l'a informée de la disparition de la ligne de bus Bergholtz-Colmar. Une explication sera sollicitée auprès de la Région.

➤ Une demande sera faite à Caléo pour remettre en état la bouche d'eau rue de Guebwiller à hauteur du numéro 40.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h00.

Le Maire :
Jean-Luc GALLIATH



Le secrétaire de séance :
Thierry MARTY

